

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 28 avril 2014

Le **28 avril 2014 à 15h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie du Mont-Dore, sous la Présidence de M. André GAY.

Date de la convocation : 15 avril 2014

Nombre de conseillers : En exercice : **34** . Présents : **25** . Votants : **32**.

Présents : André GAY, Président, Michel BABUT, Alphonse BELLONTE, Agnès BERTET, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Marie-Elisabeth CROZET, Hugues DANJOUX, Jean-François DUBOURG, Philippe DUBOURG, Stéphanie ESTRADE, Jean-Michel FALGOUX, Catherine GATIGNOL, Sébastien GATIGNOL, Loïc GUEROULT, Etienne GUICHARD, Pierre MOINS, Carole NORE, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Michel POUGHON, Gilles RANC, Patrick SEBY, Patricia VERGNOL.

Excusés : Sébastien BERTRANK, Patrick DEAT, Sébastien GOUTTEBEL, Philippe GRAS, Johan JACLARD, Christel LA RIVIERE, Fabienne LEGROS, Henri VALETTE.

Absents : Pascal MICHELIN,

Pouvoirs : Sébastien BERTRANK à André GAY . Patrick DEAT à Patricia VERGNOL . Sébastien GOUTTEBEL à Carole NORE - Philippe GRAS à Jean-François DUBOURG . Johan JACLARD à Michel BABUT . Fabienne LEGROS à Agnès BERTET - Henri VALETTE à Pierre MOINS..

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Régie de recettes « Boutique » : nouveaux tarifs . modalités remboursements
- 2/ Participation financière de l'interprofession du Saint-Nectaire
- 3/ Remboursement logiciel gestion du temps
- 4/ Personnel : 4.1 Création postes saisonniers Eté 2014 - 4.2 Remboursement CNFPT
- 5/ Budget primitif 2014 : 5.1 Tableau des effectifs / 5.2 Amortissements : tableau 2014 . Durée des amortissements / 5.3 Investissements/ 5.4 Approbation du budget primitif.
- 6/ Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 2014-04-28-001 - Régie de Recettes « activité commerciale » - Nouveaux tarifs

Le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs des marchandises et prestations proposées ci-après qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « activité commerciale » :

Marchandises taxées 5,5 %	Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Carte IGN 2432 ET Sancy	11,70 €	11,09 €
Carte IGN Top 75 Chaîne des puys Massif du Sancy	9,00 €	8,53 €
Carte Massif du Sancy Chamina Ed° 2009	9,50 €	9,00 €
Guide Patrimoine St-Nectaire	5,00 €	4,74 €
Livre Fabuleuse Histoire du Mont-Dore	Prix Public 7,00 €	6,64 €

Marchandises taxées 5,5 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Livre Fabuleuse Histoire du Mont-Dore	Prix revendeurs	5,00 €	4,74 €
Livret "Les mystères de Besse"		2,60 €	2,46 €
Topoguide 47 PR Sancy/Artense		15,50 €	14,69 €
Topoguide Escalade Puy de Dôme		20,00 €	18,96 €
Topoguide Les 15 plus belles promenades et randonnées		7,50 €	7,11 €
Topoguide Les sentiers d'Emilie (25 promenades pour tous)		7,95 €	7,54 €
Topoguide 36 balades Massif du Sancy Ed° 2009		9,50 €	9,00 €
Marchandises taxées 10 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Billet Panoramique des Dômes	Prix adulte	10,00 €	9,09 €
Billet Panoramique des Dômes	Prix réduit	8,70 €	7,91 €
Marchandises taxées 20 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Bandeau	Tarif prestataires	3,24 €	2,70 €
Sac polypro	Tarif prestataires	2,28 €	1,90 €
HORIZONS Pack 3 catalogues (millésimes 2011 à 2013)		15,00 €	12,50 €
Enveloppe lettre suivie 500g		5,22 €	4,35 €
Marchandises exonérées		Prix de vente	
Timbre postal		0,66 €	
Prestations de services 20 %		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Visite ville enfants Adulte supp.	Tarif Club Sancy	4,50 €	3,75 €
Visite ville enfants Enfant 5/12 ans	Tarif Club Sancy	4,50 €	3,75 €
Excursion Horizons		28,00 €	23,33 €
Prestations Exonérées			
		72,00 €	

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **LUNANIMITE**, adopte les tarifs proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2014-04-28-002 - Régie de recettes « activité commerciale » - Modalités de remboursement

Dans le cadre des ventes de prestations loisirs/spectacles (randonnées, excursions), il survient parfois des annulations de prestations qui nécessitent le remboursement des sommes réglées en espèces ou par chèque, chèque-vacances, carte bancaire, lors de la réservation.

Afin de pouvoir rembourser les prestations annulées aux clients, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser le remboursement systématique par virement administratif des prestations payées lorsqu'elles font l'objet d'une annulation.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **LUNANIMITE**, autorise le remboursement systématique par virement administratif des prestations payées faisant l'objet d'une annulation.

DELIBERATION N° 2014-04-28-003 - Participation de l'Interprofession du Saint-Nectaire.

L'interprofession du Saint-Nectaire a souhaité être notre partenaire dans le cadre de l'opération de communication intitulée « Magazine Origine Sancy Eté 2014 ».

Le Président demande au Conseil d'Administration de fixer le montant de la participation financière de l'interprofession du Saint-Nectaire à cette opération. Il propose une participation de 8 500 " HT.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, fixe le montant de la participation financière de l'interprofession du Saint-Nectaire à 8 500 " HT. Un titre sera émis pour recouvrement.

DELIBERATION N° 2014-04-28-004 - Remboursement logiciel gestion de temps

Le logiciel de gestion de temps que nous avons acquis courant décembre s'est avéré non conforme à nos attentes. Nous avons donc décidé d'une rupture amiable du contrat deachat avec la société Consonance Web, fournisseur du logiciel.

La société Consonance Web a accepté de nous rembourser la somme de 2 320 " HT (2 774.72 " TTC) qui correspond au montant total de l'acquisition.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser l'émission d'un titre au compte 773 à l'encontre de la société Consonance Web d'un montant de 2 774.72 " correspondant à ce remboursement.

Le logiciel sera sorti de l'inventaire et du tableau des amortissements.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,

- autorise l'émission d'un titre d'un montant de 2 774.72 " au compte 773 à l'encontre de la société Consonance Web
- décide de sortir le logiciel de l'inventaire et du tableau des amortissements.

DELIBERATION N° 2014-04-28-005 - Personnel : Création de postes saisonniers - Eté 2014

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la prochaine saison estivale 2014, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

- 6 postes de conseiller touristique : employé 1.1 - Indice 1300 - à temps plein du 05/05/2014 au 28/09/2014
- 7 postes de conseiller touristique : employé 1.1 - Indice 1300 - à temps plein du 23/06/2014 au 31/08/2014
- 1 poste d'employé agence postale communale : employé 1.1 - Indice 1300 . 30 heures hebdomadaires - du 30/06/2014 au 31/08/2014.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposées ci-dessus

DELIBERATION N° 2014-04-28-006 - Remboursement CNFPT

Trois de nos salariées ont participé à la formation « s'adapter aux clients déficients moteurs » animée par le CNFPT le 8 avril et pour laquelle nous avons réglé une participation financière de 450 " au CNFPT.

Afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge de ces frais de formation par l'AGEFOS et le CRDTA sur les bases de remboursement habituels à savoir 70% pour l'AGEFOS et 30 % pour le CRDTA, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser l'établissement des titres suivants :

- un titre au compte 7087 d'un montant de 135 " TTC au nom du CRDTA
- un titre au compte 7087 d'un montant de 315 " TTC au nom de l'AGEFOS

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à LUNANIMITE, autorise l'établissement des titres suivants :

- un titre au compte 7087 d'un montant de 135 " TTC au nom du CRDTA
- un titre au compte 7087 d'un montant de 315 " TTC au nom de l'AGEFOS

DELIBERATION N° 2014-04-28-007 - Tableau des effectifs

Emploi	Effectif budgétaire	effectif pourvu	catégorie (1)	échelon	Horaire mensuel	Type de contrat	Temps Complètes	Temps Non Complètes
Directeur	1	1	C	3	151,7	CDI	1	
Responsable centrale de réservation	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable relations presse	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Assistante de Direction	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable qualité/statistiques	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable éditions	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Coordinateur(trice) Ressources Humaines	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable NTIC	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Responsable événementiel	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Animateur commercial ski alpin	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Attaché(e) de presse	1	1	AM	2	151,7	CDI	1	
Chargé de promotion	1	0	AM	2	151,7	CDI	1	
Assistante technique	1	1	E	1	95,34	CDI		1
Assistante technique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant Internet	2	2	E	1	151,7	CDI	1	
Animateur des réservations	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant technique (Club Sancy)	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistant technique (Presse)	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Secrétaire comptable	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Préparateur logistique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Assistante technique	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	15	14	E	1	151,7	CDI	14	
Conseillère - agent de vente	1	1	E	1	151,7	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1	69,33	CDI		1
Agent d'accueil - conseiller touristique	1	1	E	1	67,17	CDI		1
agent d'entretien	1	1	E	1	43	CDI		1
TOTAL	41	39					37	4
Pour mémoire effectif au 31/12/2013	41	39					37	4

DELIBERATION N° 2014-04-28-008 - Budget primitif 2014 - Amortissements : Tableau 2014 et durée des amortissements

Les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2013 commenceront à être amortis en 2014.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2013 les durées d'amortissement telles qu'adoptées par les délibérations antérieures et qui sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2014.

Le tableau des amortissements proposé pour 2014 est présenté en annexe.

Pour les acquisitions réalisées à compter du 01/01/2014, il est proposé de modifier les durées d'amortissements suivantes :

- **Pour les acquisitions inscrites au compte 2183** (Matériel informatique, bureautique, téléphonie, Tv, photo et vidéo) = **3 ans** (au lieu de 5 actuellement)

- **Pour les autres immobilisations**, les durées restent inchangées à savoir :

- Immobilisations incorporelles :
 - logiciels = 2 ans
- Immobilisations corporelles :
 - matériel de transport neuf = 5 ans
 - matériel de transport d'occasion = 3 ans
 - mobilier = 3 ans
 - autres (coffre-fort, électroménager) = 5 ans

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer pour les acquisitions 2013 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises en annexe IV-A2 du budget primitif 2014.
- d'adopter le tableau des amortissements 2014 présenté en annexe.
- d'appliquer pour les acquisitions 2014 inscrites au compte 2183 (qui commenceront à être amorties en 2015) une durée d'amortissement de 3 ans.

DELIBERATION N° 2014-04-28-009 - Budget primitif 2014 - Investissements

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2014 proposés ci-après:

Immobilisations corporelles :

- Matériel informatique, bureautique et photo) = 28 507 "
- Mobilier (agencement des bureaux de tourisme, coins enfants) = 8 000 "

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les investissements proposés pour l'année 2014.

Départ de M. Stéphane GATIGNOL

Départ de Mme Catherine GATIGNOL qui donne pouvoir à M. GUEROULT Loïc.

DELIBERATION N° 2014-04-28-010 - Budget primitif 2014 - Approbation

Le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2014 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de 59 481 "
- à la section de fonctionnement à la somme de 2 900 000 "

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2014.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Promotion du thermalisme

M. GUICHARD demande si l'Office de Tourisme pourrait faire la promotion du thermalisme au même titre que celle qui est faite pour d'autres activités (ski, ski de fond).

Le Président répond que cette demande sera transmise au Conseil Communautaire car pour le moment, le thermalisme ne fait pas partie des compétences qui ont été déléguées.

Projet de diffusion de vidéos dans les salles de cinéma

M. RANC souhaite connaître l'état d'avancement du projet de diffusion de vidéos dans les salles de cinéma qui avait été présenté à l'automne.

Le Directeur lui répond que compte-tenu des élections municipales et communautaires, ce projet, qui demande un engagement financier de la Communauté de Communes, est resté en suspens. Nous allons y travailler à nouveau.

Promotion à l'étranger

Certains administrateurs souhaiteraient qu'il soit fait davantage de promotion à destination de l'étranger.

Le Directeur rappelle que la promotion à l'étranger ne fait pas partie des actions qui sont demandées à l'Office de Tourisme au travers de la convention d'objectifs.

La promotion à l'étranger est normalement assurée par le CRDT Auvergne.

Il est proposé de faire un courrier officiel à l'attention du CRDT Auvergne pour leur demander d'intensifier les actions de promotion à destination de la clientèle étrangère.

Communication sur la thématique randonnée et sur des micro-événements

M. RANC rappelle qu'il avait été envisagé de communiquer davantage sur la thématique randonnée avec éventuellement la mise en place d'un événement lié à cette thématique.

Le Directeur répond que plusieurs actions de communication ont été réalisées cette année afin de développer la fréquentation sur les ailes de saison en mettant en avant les activités de pleine nature dont la randonnée et que pour information des itinéraires réservés aux cyclos le matin vont être mis en place du 16 juin au 26 septembre sur 3 parcours :

Chambon sur Lac <-> La Croix Saint Robert <-> Le Mont-Dore

La Bourboule -> Murat Le Quaire -> La Banne de Ordanche

Picherande -> Col de la Geneste -> Super Besse

Ceci sera réalisé en partenariat avec le Conseil Général du Puy de Dôme.

Une page de publicité a été réservée dans Vélo Magazine pour communiquer sur cette nouveauté.

Concernant la création d'un événement lié à la randonnée, le Directeur propose de l'intégrer dans la négociation de la prochaine convention d'objectifs.

M. P. DUBOURG souhaiterait qu'une communication sur des micro-événements soit faite sur la Toile.

Le Directeur rappelle que la communication sur les animations et manifestations est relayée sur les outils de communication de l'Office de Tourisme de façon plus ou moins présente en fonction de leur importance.

Le Directeur précise que pour animer et enrichir notre visibilité sur les réseaux sociaux, nous allons recourir aux services de « reporters de territoire », qui seront des personnes bénévoles qui alimenteront le web de photos et vidéos du Massif du Sancy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

Compte-rendu affiché le 30 avril 2014.